



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2023, une enquête publique de 31 jours consécutifs, **du lundi 13 novembre 2023 à 09h00 au mercredi 13 décembre 2023 à 12h00 (clôture de l'enquête)**, sera ouverte à la demande de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois, préalable à la réalisation des travaux de restauration des cours d'eau sur le bassin versant du Loir dans le cadre d'un contrat territorial faisant l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et d'une autorisation environnementale, sur le territoire des 35 communes suivantes :

Morée, Mazangé, La Ville-aux-Clercs, Saint-Ouen, Savigny-sur-Braye, Saint-Jean-Froidmentel, Cellé, Coulommiers-la-Tour, La Chapelle-Enchérie, Renay, Rocé, Selommès, Troo, Saint-Firmin-des-Près, Naveil, Azé, Busloup, Lunay, Meslay, Artins, Droué, Fréteval, Marcilly-en-Beauce, Saint-Martin-des-Bois, Lignièrès, Ruan-sur-Eggonne, Areines, Villebout, Bouffry, Brévainville, Chauvigny-du-Perche, Saint-Hilaire-la-Gravelle, Sougé, Vendôme et Villiers-sur-Loir.

Le préfet de Loir-et-Cher est chargé d'organiser l'enquête publique.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairies de Fréteval, Savigny-sur-Braye et Vendôme, où le public pourra le consulter pendant les jours et heures habituels d'ouverture des mairies et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur des registres ouverts à cet effet en mairies.

Il peut être également consulté sur le site internet de la Préfecture de Loir-et-Cher : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

Le Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Jean-Jacques ROUSSEAU, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Afin de recevoir les observations, les propositions et contre-propositions du public, le commissaire enquêteur siégera en mairies de Fréteval, Savigny-sur-Braye et Vendôme à l'occasion des permanences qu'il tiendra aux jours et heures suivants :

- **Lundi 13 novembre 2023 de 09h00 à 12h00 - mairie de Vendôme**
- **Mercredi 29 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 - mairie de Fréteval**
- **Mercredi 13 décembre 2023 de 09h00 à 12h00 - mairie de Savigny-sur-Braye (clôture de l'enquête)**

Pendant la durée de l'enquête, les observations et les propositions pourront être :

- consignées directement sur les registres d'enquête, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Fréteval, Savigny-sur-Braye et Vendôme ;
- adressées par courriel à : ddt-seb-consultation-du-public@loir-et-cher.gouv.fr ;
- adressées par voie postale à la direction départementale des territoires de Loir-et-Cher - Service Eau et Biodiversité : 31 Mail Pierre Charlot - 41000 BLOIS.

Le dossier d'enquête publique peut être communiqué en version papier sur demande aux frais du demandeur à la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher : ddt-seb@loir-et-cher.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairies de Fréteval, Savigny-sur-Braye et Vendôme ainsi qu'à la direction départementale des territoires (service eau et biodiversité) et sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher (<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications-legales/Enquetes-publiques>) pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.